

Mémoire de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations particulières en vue d'étudier l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal



4 décembre 2013

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Pour donner suite à l'intention exprimée par la compagnie Enbridge d'inverser le flux de son oléoduc 9B entre North Westover (Ontario) et Montréal, le gouvernement du Québec a décidé de tenir des consultations publiques afin de récolter les commentaires et avis de plusieurs parties prenantes. Comme indiqué dans le document de consultation déposé par le gouvernement :

« Cette consultation vise à permettre aux personnes et aux organismes intéressés d'émettre des commentaires et des recommandations quant à la mise en œuvre, dans le cadre de ce dossier, des trois principes retenus par le gouvernement dans sa gestion de la filière pétrole, et touchant respectivement à la sécurité des personnes, à la protection de l'environnement et aux bénéfices économiques dégagés pour tous les Québécois. »

À la suite d'une invitation de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain s'est penchée sur le projet. Ce mémoire, soumis à la Commission par son président et chef de la direction, présente les résultats de la réflexion de la Chambre.

Introduction

La mise en valeur des ressources naturelles et de l'énergie

Dans le cadre des nombreux projets de valorisation des ressources naturelles au Québec, la Chambre s'est penchée sur les retombées de ces activités pour la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, en avril 2012, la Chambre a publié une étude intitulée *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*. Cette étude a révélé que les retombées de ce secteur pour les 25 prochaines années sont importantes. Les filières minérales, énergétiques, forestières et de l'aluminium contribueront à créer ou à maintenir près de 15 000 emplois et généreront des retombées évaluées à 52 milliards de dollars au cours de cette période¹.

L'étude de la Chambre a également mis en lumière deux réalités trop souvent occultées lorsque l'on aborde le sujet des ressources naturelles et de l'énergie. Ces réalités s'appliquent aussi au cas précis du renversement du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge.

- Bien que la région métropolitaine ait résolument pris le virage de l'économie du savoir, nous avons démontré que, loin de se poser comme des choix contradictoires, les économies du savoir et des ressources naturelles sont bien souvent interdépendantes. En effet, les grands projets du secteur des ressources naturelles nécessitent l'implication de firmes d'ingénierie, de services professionnels, de fournisseurs, d'utilisateurs et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, produits d'une économie du savoir dynamique dans la région métropolitaine.
- Le corollaire de cette interdépendance entre les deux types d'économies est le lien entre le développement économique des régions ressources et celui de la région métropolitaine. La métropole profite largement du dynamisme des grands sites de production d'énergie même s'ils sont éloignés, et ce, en raison de ses sièges sociaux, de son réseau de fournisseurs, de ses établissements d'enseignement, etc. Le développement des régions ressources va de pair avec celui de la métropole, et vice-versa.

L'industrie pétrochimique d'aujourd'hui est fondée sur des procédés de pointe qui nécessitent un apport important de l'économie du savoir, notamment dans les secteurs de la recherche universitaire, de l'ingénierie et des technologies propres. Bien que l'exploitation pétrolière se fasse principalement dans l'ouest du pays, c'est le Canada en entier qui profite de cette valorisation d'une ressource nationale.

Comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire soumis lors de la consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en septembre 2013, une politique énergétique bien calibrée peut jouer un rôle important dans le développement de la région métropolitaine².

¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*, Montréal, avril 2012.

² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*, Montréal, septembre 2013.

Afin que cette politique énergétique joue pleinement son rôle de levier pour notre base économique, nous proposons qu'elle respecte les trois grands principes suivants :

- La politique devra faire preuve de pragmatisme. Si nous pouvons viser des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique, nous ne pouvons toutefois faire abstraction de certaines réalités, notamment la nécessité d'utiliser des hydrocarbures durant de nombreuses années encore. De fait, une filière énergétique bien intégrée est nécessaire pour assurer une sécurité d'approvisionnement à coût concurrentiel aux entreprises du Québec utilisant les hydrocarbures fossiles comme intrants.
- Afin de profiter pleinement de l'effet de levier de cette politique, nous devons diversifier notre portefeuille énergétique. Cette diversification nous permettra d'offrir aux consommateurs une gamme élargie d'options et contribuera à notre indépendance énergétique.
- Finalement, la politique énergétique doit s'harmoniser aux autres grandes politiques du gouvernement, que ce soit en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) ou en matière de politique industrielle.

Le respect de ces principes permettrait au Québec de consolider sa position privilégiée dans le secteur énergétique, tout en offrant des occasions importantes pour le développement économique. La région métropolitaine, grâce à ses actifs et à son fort potentiel en matière d'innovation, y jouera un rôle de premier plan, et l'approvisionnement en pétrole canadien sera un facteur important afin d'assurer notre compétitivité.

Les objectifs du renversement du flux de l'oléoduc 9B

Construit en 1976, l'oléoduc d'Enbridge visait à assurer l'approvisionnement de l'Ontario et du Québec en pétrole de l'Ouest canadien. En 1999, à la suite d'une modification des prix sur le marché international, le flux de l'oléoduc a été inversé afin de profiter de la faiblesse relative des prix du pétrole étranger. Il est intéressant de rappeler que le gouvernement du Québec de l'époque, dirigé par M. Lucien Bouchard, avait recommandé que le sens d'écoulement du pipeline doive pouvoir être rapidement renversé de nouveau si les conditions du marché venaient à changer. Dans sa sagesse, le gouvernement avait donc prévu la situation dans laquelle nous nous trouvons présentement et avait même signalé l'intelligence d'un éventuel renversement, à l'avantage des Québécois.

On le sait maintenant, l'exploitation des sables bitumineux dans l'Ouest canadien et la révolution des hydrocarbures non traditionnels aux États-Unis ont contribué au cours des dernières années à une modification en profondeur du marché pétrolier. Ces sources d'approvisionnement nord-américaines peuvent désormais fournir du pétrole à prix nettement moindre que celui importé d'outre-mer. Cette situation fait en sorte que les raffineries du Québec ne peuvent pas s'approvisionner en pétrole moins coûteux provenant de notre pays ou des États-Unis. Ce faisant, nous créons nous-mêmes un désavantage compétitif pour nos propres installations de raffinage ou pour toutes les entreprises qui utilisent les produits du pétrole comme intrants.

Le message de fond est donc clair : le projet de renversement à l'étude est dans l'intérêt économique du Québec parce qu'il permettrait de consolider les activités de raffinage des deux dernières installations au Québec en leur octroyant des conditions d'approvisionnement comparables à celles des autres raffineries nord-américaines. Les nombreux fournisseurs et utilisateurs de la ressource, en amont et en aval de la chaîne de valeur, profiteraient aussi de cette consolidation des activités de raffinage, assurant du même coup le maintien de leurs activités et des nombreux emplois qui en découlent.

Ce message est encore plus important si l'on examine la situation particulière de la métropole du Québec, Montréal. C'est en effet dans l'est de Montréal que l'on retrouve la majorité des industries du secteur pétrochimique du Québec. Rappelons que l'économie de la région métropolitaine peine à jouer son rôle de moteur économique du Québec. La décision d'approuver le renversement du flux du pipeline, en consolidant la position concurrentielle des entreprises du secteur de la pétrochimie, contribuera à préserver des milliers d'emplois bien rémunérés dans cette partie de la métropole.

1. Une contribution économique importante pour le Québec et sa métropole

Impacts macroéconomiques, géopolitiques et interprovinciaux

Malgré les efforts en matière d'efficacité énergétique, la demande mondiale d'énergie pourrait doubler d'ici 2050, conséquence de la croissance de la population, de l'urbanisation, de la croissance économique et des besoins de mobilité³. De plus, la fin des énergies fossiles n'est pas pour demain, surtout lorsque nous prenons en compte la révolution des hydrocarbures non conventionnels, notamment aux États-Unis⁴. Enfin, si le Québec demeure l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité au monde, nous dépendons malgré tout des hydrocarbures fossiles pour couvrir plus de 50 % de nos besoins en énergie, dont 39 % proviennent des produits pétroliers⁵.

Si des économies sont possibles et souhaitables grâce à diverses mesures, notamment aux plans de l'efficacité énergétique et de l'électrification des transports, nous devons éviter de pratiquer la « politique de l'autruche ». Le transport de marchandises, l'aviation et plusieurs filières industrielles ne peuvent être électrifiés en ce moment et risquent bien de ne pas l'être avant longtemps.

Bref, il faut d'emblée admettre que les Québécois continueront à utiliser les énergies fossiles pour leurs besoins de transport et de chauffage. De même, ces énergies seront encore utilisées comme intrants pour toutes sortes de produits transformés issus de l'industrie pétrochimique.

Selon les dernières données disponibles, le Québec importait du pétrole brut d'une valeur de 13,7 milliards de dollars en 2012, sur une balance commerciale déficitaire totale de 20,8 milliards de dollars. Partant du fait que le pétrole sera nécessaire pour de nombreuses années, **la diminution de ces importations au profit du pétrole canadien aurait un impact important sur notre balance commerciale.**

Le pétrole de type Brent qui est actuellement importé au Québec provient de divers pays. Si la stabilité politique de certains pays producteurs tels que la Norvège et le Royaume-Uni ne pose pas de problème, il en va autrement pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Lorsqu'un conflit éclate dans ces régions, nous assistons invariablement à une hausse du prix du baril de Brent. Un approvisionnement provenant du Canada aurait pour avantage d'offrir **des prix à la fois plus compétitifs et plus stables, puisque cette ressource se base sur l'étalon Western Canadian Select (WCS).**

³ World Energy Council, *2013 World Energy Issues Monitor*, Londres, 2013.

⁴ Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2012*, Paris, 2012.

⁵ Gouvernement du Québec, *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, document de consultation, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2013.

Finalement, un **approvisionnement en pétrole canadien permettrait aussi de miser sur la valorisation d'une ressource nationale et serait bénéfique pour l'ensemble des provinces**. Une étude récente démontre que l'exploitation des ressources pétrolières de l'ouest du Canada a engendré des retombées de 44 milliards de dollars en 2012 et contribué à soutenir près de 420 000 emplois au pays⁶. Près de 55 % de ces retombées provenaient de l'exploitation des sables bitumineux. Si les retombées sont plus importantes pour les provinces productrices, elles demeurent néanmoins importantes et contribuent à la richesse collective, ne serait-ce qu'en alimentant le système de péréquation de la fédération. L'étude identifie d'ailleurs des retombées de près d'un milliard de dollars pour le Québec en 2012 ainsi que 10 000 emplois directs et indirects soutenus par l'industrie pétrolière de l'Ouest⁷. À cet effet, il est encourageant de constater que le gouvernement du Québec a annoncé en novembre 2012 la formation d'un comité conjoint entre l'Alberta et le Québec afin d'étudier les enjeux liés à l'accessibilité des ressources pétrolières.

Outre ces retombées positives de portée globale, le projet de renversement de l'oléoduc 9B d'Enbridge aura des impacts importants pour l'industrie pétrochimique du Québec et de la région métropolitaine de Montréal.

2. Impact sur la compétitivité de l'industrie pétrochimique du Québec et de la région métropolitaine de Montréal

Impact sur la compétitivité des activités de raffinage

Après avoir accaparé 26 % de l'industrie du raffinage au Canada en 1981, le Québec occupe actuellement 12 % de la capacité totale⁸. Il ne reste actuellement que deux raffineries au Québec, celles de Valero à Lévis et de Suncor dans l'est de Montréal. Depuis le premier renversement de l'oléoduc 9 d'Enbridge, ces dernières s'approvisionnent principalement en pétrole provenant d'outre-mer. Ce pétrole de type Brent n'a pas le même coût que le Western Texas Intermediate (WTI) provenant des États-Unis, et encore moins que le WCS provenant de l'Ouest canadien. De 2005 à 2012, le WCS profitait d'un différentiel favorable de 15 % en moyenne par rapport au Brent⁹.

Afin de profiter pleinement de cet avantage compétitif, aucune restriction ne doit être imposée en ce qui a trait au type de brut qui pourra circuler dans l'oléoduc 9B. Récemment, la raffinerie Suncor a annoncé que le renversement de l'oléoduc pourrait contribuer à des investissements de 200 millions de dollars à ses installations de Montréal-Est. Ces investissements pourraient ne pas voir le jour si des restrictions sur le type de brut sont imposées.

Les moindres coûts de la ressource qu'engendrerait le renversement de l'oléoduc 9B contribueraient à consolider les activités de raffinage en améliorant significativement la compétitivité des deux dernières raffineries québécoises. Il importe de souligner que ces raffineries n'opèrent pas en vase clos et alimentent une chaîne de valeur en amont et en aval de leurs opérations. Les industries faisant partie de cette chaîne profiteront, elles aussi, de l'amélioration de la compétitivité engendrée par l'accès à une ressource à moindre coût.

⁶ Fédération des chambres de commerce du Québec, *Retombées économiques de l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien*, novembre 2013, p. 3.

⁷ *Ibid.*

⁸ Canadian Association of Petroleum Products, *Refinery Crude Oil Capacity – Canada 1981-2012*, <http://membernet.capp.ca/SHB/Sheet.asp?SectionID=7&SheetID=250> (page consultée le 26 novembre 2013).

⁹ TD Economics, *Drilling Down on Crude Oil Price Differentials*, Observation, 14 mars 2013.

Consolidation et développement de l'industrie pétrochimique

Près de 70 % des entreprises du secteur de la chimie et de la pétrochimie au Québec se trouvent dans la région métropolitaine de Montréal. Au cours des dernières années, des fermetures ont affecté le secteur, notamment celle de la raffinerie Shell en 2010 (550 emplois directs perdus et 3 500 emplois indirects affectés) et celle des installations de Pétromont à Varennes et à Montréal-Est en 2008 (300 emplois directs perdus). L'amélioration de la compétitivité est la clé de la survie de nos installations de raffinage.

Plus globalement, et comme indiqué dans le document de consultation du gouvernement, la filière pétrolière et ses industries connexes emploient 51 000 personnes au Québec et contribuent au PIB à hauteur de 8,8 milliards de dollars¹⁰. Plus spécifiquement, la seule raffinerie de l'est de Montréal, Suncor, alimente un écosystème complexe de 48 entreprises pétrochimiques qui emploient 3 610 travailleurs¹¹. Unique au Canada, la chaîne du polyester, regroupant Suncor, ParaChem, CEPESA et Selenis, profiterait d'un approvisionnement moins coûteux, qui pourrait se traduire par des gains de productivité. **Cela démontre clairement que la région métropolitaine ne peut se permettre de ne pas être connectée aux principaux réseaux d'approvisionnement.**

En plus des entreprises directement reliées au secteur pétrochimique, l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge permettrait de consolider de nombreux emplois dans des secteurs connexes qui profitent de la présence d'un secteur manufacturier dynamique. Par exemple, les secteurs de l'ingénierie, de la construction et des services professionnels tirent profit de la présence de l'industrie pétrochimique dans la région métropolitaine. De plus, en tant que vecteur important du transport international de marchandises dans la métropole, Le Port de Montréal profiterait aussi d'une consolidation et d'une relance des activités industrielles de l'est de Montréal.

Sans équivoque, le reversement de l'oléoduc 9B d'Enbridge profiterait grandement à l'économie du Canada, du Québec et de la région métropolitaine de Montréal. Cela dit, aucun projet de cette ampleur ne peut aller de l'avant sans qu'il soit accompagné de mesures exemplaires d'entretien des infrastructures de transport de pétrole et de mesures d'intervention extrêmement rigoureuses en cas de déversement.

3. Acceptabilité sociale du projet de renversement de l'oléoduc

L'acceptabilité sociale du projet ne sera possible que grâce à la transparence de l'entreprise. Cette dernière doit **rassurer la population et les autorités publiques sur l'état de ses infrastructures, sur les mesures qu'elle compte prendre afin de diminuer son impact environnemental et sur les moyens à sa disposition en cas de déversement.**

Impact environnemental

Le Québec s'est donné des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement vise, d'ici 2020, une réduction des GES de 25 % par rapport au niveau de 1990. S'il est difficile de dire si les avancées technologiques futures nous permettront d'atteindre cet objectif, nous pouvons dès maintenant observer que l'industrie pétrochimique prend divers moyens pour diminuer son empreinte environnementale et que le gouvernement dispose de leviers lui permettant d'encourager l'industrie à redoubler d'efforts.

¹⁰ Gouvernement du Québec, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, 2013, p. 24. NDLR À la page 39 du même document, une ventilation détaillée des pertes d'emplois à la suite de la fermeture des raffineries québécoises est présentée.

¹¹ Jean-François Minardi, « Les avantages économiques des projets d'oléoducs vers l'est du Canada », *Les notes économiques*, Institut économique de Montréal, septembre 2013.

Entre 2008 et 2010, les dépenses d'exploitation et les dépenses d'immobilisation de l'industrie pétrolière en matière de protection de l'environnement sont passées de 3,3 milliards de dollars à 4,5 milliards de dollars au Canada¹². De plus, on estime que l'Alberta dépensera plus de 6 milliards de dollars pour la mise en place de technologies propres d'ici cinq ans. S'il est indéniable que l'exploitation des sables bitumineux a un impact important sur notre bilan de GES, nous constatons que des mesures concrètes sont mises en œuvre afin de diminuer cet impact, et les avancées technologiques dans ce domaine sont importantes, notamment au Québec.

En effet, le Québec dispose de la seule grappe industrielle en technologies propres au Canada, Écotech Québec. La région métropolitaine de Montréal, avec ses neuf établissements d'enseignement universitaire, compte sur une forte capacité d'innovation grâce à la recherche et au développement. Les occasions favorables pour nos entreprises innovantes dans le secteur des technologies environnementales sont importantes. À cet effet, Enbridge doit devenir un acteur à part entière de cet écosystème en encourageant le développement de ces nouvelles technologies. **À titre d'exemple, l'entreprise pourrait mettre en place un fonds afin de contribuer au lancement d'entreprises innovantes.**

Diverses avancées technologiques ont d'ailleurs permis une nette amélioration de la qualité de l'air dans l'est de Montréal. Tel que le démontre le Réseau de surveillance de la qualité de l'air de la Ville de Montréal, les concentrations moyennes sur 24 heures des principaux polluants entre les années 2000 à 2012 se sont grandement améliorées dans l'est de la ville. Cette amélioration n'est pas seulement attribuable à la fermeture de certaines usines émettrices de polluants, mais aussi à l'implantation de nouvelles technologies de réduction des émissions¹³.

De plus, la mise en œuvre du marché du carbone par le gouvernement du Québec, dont la première mise aux enchères de crédits a eu lieu le 3 décembre 2013, signifie que les grands émetteurs se verront imposer un plafond d'émissions de GES. Au-delà de ce plafond, les entreprises devront se procurer des crédits de carbone, et les montants récoltés seront versés au Fonds vert afin de financer la mise en place de mesures visant à réduire les émissions de GES. Par conséquent, en plus des efforts volontairement consentis par l'industrie pour diminuer ses émissions de polluants grâce à de nouvelles technologies, cette dernière contribuera aussi aux démarches gouvernementales en la matière.

Mesures d'urgence en cas de fuite

Au cours des dernières années, les industries pétrolière et pipelinère canadiennes ont mis en place divers mécanismes leur permettant de répondre plus efficacement aux urgences.

Comme l'a affirmé M. Al Monaco, président et chef de la direction d'Enbridge, à la tribune de la Chambre le 10 septembre 2013, l'incident tragique de Marshall au Michigan en 2010 a été une grande leçon d'humilité pour l'entreprise. À la suite de cet incident majeur, l'entreprise a pris divers moyens afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, notamment par un programme d'inspection de ses infrastructures et par la construction d'un nouveau centre de contrôle à la fine pointe de la technologie.

¹² Statistique Canada, *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises*, Ottawa, 2010.

¹³ Ville de Montréal, Direction de l'environnement, Réseau de surveillance de la qualité de l'air, *Bilan 2012 de la qualité de l'air* à Montréal, 2012, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/bilan_rsqa_2012_fr_bq.pdf (page consultée le 26 novembre 2013).

Récemment, l'Association canadienne des pipelines d'énergie a mobilisé ses membres, dont Enbridge, afin de signer une entente d'aide mutuelle en cas d'urgence. Selon cette entente, les membres de l'Association pourront plus facilement, en cas de fuite, solliciter des ressources d'autres membres pour répondre rapidement à toute situation d'urgence¹⁴.

En toute transparence, Enbridge doit prouver qu'elle dispose **d'un fonds de prévoyance et des assurances nécessaires pour faire face à un potentiel déversement** qui pourrait avoir des impacts économiques et environnementaux importants dans la région métropolitaine de Montréal.

Conclusion et recommandations

À la lumière de ces informations, la Chambre recommande que le gouvernement du Québec appuie le renversement de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge.

L'entreprise doit cependant démontrer qu'elle dispose des **assurances et des fonds nécessaires pour faire face à un déversement**. Aussi, elle doit en toute transparence **rassurer la population sur l'état de ses infrastructures et être disposée à en assurer l'entretien à long terme**. Le Québec étant un joueur important de l'industrie des technologies propres, **l'entreprise doit prendre les moyens nécessaires pour devenir un acteur de cet écosystème**.

Un approvisionnement en pétrole brut à moindre coût aurait des impacts positifs importants pour le Québec et la région métropolitaine. Le projet permettrait d'améliorer la balance commerciale, favoriserait la stabilité des approvisionnements et contribuerait à améliorer les occasions d'affaires entre les provinces.

La diminution des coûts aurait non seulement un effet bénéfique pour les raffineurs, mais aussi pour les nombreuses entreprises en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'industrie pétrochimique. Cette industrie est actuellement fragilisée dans l'est de Montréal. Le renversement du flux de l'oléoduc 9B apporterait un nouveau souffle à nos entreprises et permettrait de consolider des milliers d'emplois.

Les questions de sécurité et d'impact sur l'environnement sont légitimes et très importantes. Un entretien rigoureux des infrastructures et la mise en place de mesures d'intervention sans failles en cas d'incidents sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet. Sur ces questions, Enbridge doit démontrer, en toute transparence, les moyens qu'elle compte mettre en place afin de répondre adéquatement aux situations d'urgence et aux exigences du développement durable.

Le renversement du flux de l'oléoduc 9B répond aux trois grands principes qui devraient animer la prochaine politique énergétique. Il est marqué par le pragmatisme, car les énergies fossiles seront encore nécessaires pour de nombreuses années. Il favorise la diversification des sources d'énergie et d'approvisionnement afin de répondre aux besoins des investisseurs actuels et potentiels. Finalement, le renversement est cohérent avec diverses politiques et stratégies gouvernementales, notamment en matière de politique industrielle et de politique de la recherche et de l'innovation.

¹⁴ Association canadienne des pipelines d'énergie, *Nouvelle entente d'aide mutuelle en cas d'urgence pour le secteur canadien des pipelines*, communiqué de presse, 20 novembre 2013, <http://www.cepa.com/fr/nouvelle-entente-daide-mutuelle-en-cas-durgence-pour-le-secteur-canadien-des-pipelines> (page consultée le 26 novembre 2013).

Comme nous l'avons démontré tout au long de ce mémoire, la région métropolitaine de Montréal, en tant que moteur économique du Québec, dispose de nombreux atouts lui permettant de jouer un rôle de premier plan dans le secteur énergétique. Nous souhaitons que le gouvernement prenne acte de ce rôle moteur de la métropole et de sa communauté d'affaires.